



Castella Didier, Kolly Gabriel

Gestion du personnel de la Préfecture de la Sarine

Cosignataires : -

Date de dépôt :

31.03.17

DIAF

Dépôt

La gestion du personnel de la Préfecture de la Sarine fait à nouveau débat. Deux nouvelles conseillères juridiques ont démissionné de leur fonction. Ce bal des démissions a commencé en 2011 déjà. En effet, en 2011 deux conseillers juridiques claquaient la porte de la Préfecture après plus de 20 ans de service. L'origine de ces départs semble liée à des difficultés professionnelles entre le préfet de la Sarine et ses subordonnées. En 2015, l'épisode se reproduisait avec les deux successeurs qui, à leur tour, démissionnaient pour les mêmes raisons.

En 2017, le même scénario se reproduit avec les 2 nouveaux successeurs. En effet, deux conseillères juridiques ont annoncé leur départ. La Préfecture de la Sarine a également connu deux burn out de longue durée parmi le personnel administratif. Ce n'est pas moins de 6 conseillers juridiques qui auront démissionné en 6 ans.

Ceci constitue une grande source d'incertitude et nuit à l'efficacité de l'administration. Ainsi, nombreux sont les entrepreneurs et propriétaires qui se plaignent des délais de traitement des permis de construire. Une pratique rigoriste du droit, poussant le juridisme à son paroxysme, paralyse le service, les dossiers et nuit à la vitesse de décision et de traitement des affaires. Il est également étonnant de constater que le préfet a remplacé l'un des conseillers juridiques partants par deux conseillères juridiques affectées aux projets régionaux et à l'aménagement du territoire alors que ces tâches ne semblent pas ressortir de la compétence première du préfet mais de celles des communes, du canton et de l'agglomération fribourgeoise.

Cette situation inquiétante appelle les questions suivantes :

1. Quelles mesures le Conseil d'Etat, en particulier la DIAF, a-t-il pris suite aux premiers départs et à la récente nouvelle vague de départs ? Le cahier des charges des collaborateurs est-il en adéquation avec les missions de la Préfecture ?
2. Les associations du personnel, notamment la FEDE, ont-elles été amenées à prendre position sur ces départs ? Ont-elles proposé des recommandations pour éviter burn out et départs précipités ?
3. Si l'analyse de l'affaire dévoile des manquements importants du préfet, le Conseil d'Etat ne devrait-il pas envisager la mise en place d'un audit parlementaire ?

—